



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2015/866

Jardins partagés - Convention d'occupation temporaire avec l'Association « CIL Vitton Thiers » pour la mise à disposition à titre gratuit d'un terrain métropolitain situé à l'angle de la rue des Emeraudes et de la rue Michel Rambaud à Lyon 6e, à usage de jardin partagé - Approbation et autorisation de signature de la convention

Direction du Développement Territorial

Rapporteur : Mme BESSON Dounia

SEANCE DU 16 MARS 2015

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 18 MARS 2015

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 9 MARS 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 19 MARS 2015

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. FENECH (pouvoir à M. GUILLAND), M. TOURAINE (pouvoir à M. COULON)

ABSENTS NON EXCUSES :

2015/866 - JARDINS PARTAGES - CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE AVEC L'ASSOCIATION « CIL VITTON THIERS » POUR LA MISE A DISPOSITION A TITRE GRATUIT D'UN TERRAIN METROPOLITAIN SITUÉ A L'ANGLE DE LA RUE DES EMERAUDES ET DE LA RUE MICHEL RAMBAUD A LYON 6E, A USAGE DE JARDIN PARTAGE - APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION (DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 17 février 2015 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Le Comité d'intérêt local (CIL) Vitton-Thiers est une association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 qui a pour objets le rassemblement des habitants du quartier autour de l'animation de la vie du secteur, l'organisation de manifestations festives dans le but de renforcer les liens de voisinage et de convivialité, l'information des habitants sur les projets d'aménagement et de développement du quartier ainsi que l'échange, le dialogue avec les institutions et les différents acteurs de la vie du quartier.

Le CIL porte aujourd'hui un nouveau projet autour de l'animation d'un jardin partagé et d'un composteur de quartier visant à contribuer au développement du lien social, à la dynamisation et l'embellissement du quartier.

La Métropole de Lyon est propriétaire d'un terrain situé à l'angle de la rue des Emeraudes et de la rue Michel Rambaud à Lyon 6^e. Par convention, elle autorise la Ville de Lyon à occuper à titre précaire et révocable ce terrain. Cette dernière a entrepris un aménagement permettant de requalifier un espace délaissé et d'intégrer un jardin partagé.

Le projet d'aménagement de la Ville de Lyon consiste à aménager un espace clôturé avec portillon et à installer des bacs hors sol adaptés à des cultures potagères, un composteur et un point d'eau permanent. L'ensemble des installations faites à l'intérieur du jardin sera géré par l'occupant ; la Ville de Lyon assurera la gestion des serrureries. L'occupant prendra également en charge la fourniture d'eau.

La surface totale mise à disposition de l'association est de 170 m², pour une valeur locative totale annuelle de 680 euros, faisant l'objet d'une valorisation au budget général de la Ville au titre de la subvention en nature accordée à ladite association dans le cadre de la présente convention.

Le projet de convention, joint au rapport et soumis à votre approbation, prévoit une mise à disposition à titre gratuit à compter de sa date de signature et ce, jusqu'au 31 décembre 2017.

A la présente convention sont joints en annexes un plan de localisation du terrain ainsi que la charte des jardins partagés lyonnais.

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil du 6^e arrondissement ;

Ouï l'avis de la commission Immobilier, Bâtiments ;

DELIBERE

1- La convention d'occupation temporaire à titre gratuit susvisée, établie entre la Ville de Lyon et l'Association « CIL Vitton Thiers », domiciliée 130 avenue Thiers à Lyon 6^e, concernant un terrain situé à l'angle de la rue des Emeraudes et de la rue Michel Rambaud à Lyon 6^e, est approuvée.

2- M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

D. BESSON